

Conservation de l'énergie

anglaise (première édition: un million d'exemplaires); un petit livre de poche intitulé «Cent façons d'économiser chez-soi énergie et dollars»; conférences au niveau d'une industrie, plus groupes de travail spécialisés au sein de diverses industries; publication d'un manuel et d'une bibliographie constamment remis à jour, donnant des renseignements techniques sur la conservation de l'énergie.

Le budget total alloué à ce programme jusqu'à avril 1976 est d'environ 1.3 million de dollars, soit à peu près 20c. par foyer au Canada. Si les mesures proposées sont appliquées, chaque foyer pourra économiser de 50 à 100 dollars par année.

Une voix: Pour acheter des gilets de laine et des caleçons.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, on peut envisager des économies d'un autre point de vue: chaque fois que ce programme de communication réussira à baisser la demande de un pour cent, une économie de ressources d'au moins ½ milliard de dollars sera réalisée, correspondant à une mise en valeur de ressources qu'on pourra éviter. Pour cette année, la campagne de publicité et d'information vise une réduction de 2 p. 100 de la demande, ce qui représente une économie future d'environ un milliard de dollars. Voilà un investissement d'un million qui rapporte bien!

La phase 4 du programme constitue le véritable fer de lance de notre force de conservation et porte sur un certain nombre de directives, de règlements, de normes et de programmes d'incitation et d'investissements, mis au point par le gouvernement, et qui sont destinés à promouvoir la conservation de l'énergie en éliminant le gaspillage et en insistant sur l'utilisation efficace de l'énergie dans notre système économique, sans pour autant entraîner des modifications structurales majeures de la nature même de notre économie. Dans le passé, la plupart des règles, des motivations économiques et des attitudes de notre société ont été établies sans tenir compte de la conservation de l'énergie et cela a malheureusement entraîné une forte demande d'énergie. Nous avons l'intention de renverser le sens d'action de ces facteurs pour indiquer aux particuliers, ainsi qu'aux entreprises et autres organismes, la voie de la conservation de l'énergie et pour les récompenser de s'y être engagés.

Cet ensemble de programmes comporte à la fois des mesures obligatoires, établies sous forme de normes et de règlements, de même que des mesures d'encouragement d'ordre économique ou d'encouragement par l'information. Toutefois, il est de la nature même de ces propositions que l'autorité pour modifier des programmes existants ou promulguer de nouvelles mesures soit dispersée au sein du gouvernement fédéral et entre les autorités fédérales et provinciales. Je suis également intéressé à ce que ces propositions débouchent sur un ensemble compréhensif de programmes qui partagerait équitablement le coût de la conservation de l'énergie, dans la mesure où on peut l'estimer; d'ailleurs, je serais plutôt porté à croire que ces coûts seront en réalité des bénéfices.

À l'heure actuelle, dans l'économie du Canada, l'utilisation de l'énergie se répartit, en proportions à peu près égales, entre les foyers d'habitation, le secteur du commerce, celui de l'industrie, et les transports. Je suis sûr que chacun de ces secteurs peut réaliser des économies très substantielles, mais je tiens également à m'assurer que les répercussions des mesures gouvernementales seront ressenties le plus uniformément possible dans ces divers secteurs.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Le gouvernement a déjà adopté plusieurs mesures. D'abord, le programme «CANTAG» du ministère de la Consommation et des Corporations débouchera sur la diffusion d'étiquettes où apparaîtront des renseignements sur la consommation d'énergie et le rendement; ces étiquettes seront fixées à divers articles consommant de l'énergie, tels que les réfrigérateurs, les climatiseurs, les congélateurs et autres.

● (2030)

Ensuite, à compter du mois de mai, les normes relatives à l'isolation contenues dans le Code canadien de la construction résidentielle seront relevées. La SCHL utilise ce code pour le financement des hypothèques régies par la Loi nationale sur l'habitation. Enfin, le ministère des Travaux publics se propose, non seulement d'utiliser son «Programme d'analyse par ordinateur des systèmes énergétiques» pour le réaménagement des immeubles fédéraux mais également d'offrir ce service et les connaissances accumulées aux secteurs privés et publics qui pourront s'en servir pour le réaménagement des immeubles déjà construits et pour la conception de nouveaux immeubles.

En ce qui a trait aux nouvelles propositions, elles sont si détaillées et si nombreuses que je ne puis vous entretenir longuement de chacune d'elles. Je vais plutôt vous les décrire en termes généraux et en déposer une liste dont je demanderai la publication en appendice au hansard. Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord avec la suggestion du ministre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Les propositions mentionnées ci-dessus figurent à l'appendice «B».]

M. Macdonald (Rosedale): Mon ministère et d'autres ministères fédéraux et provinciaux compétents en la matière en sont à diverses étapes de la recherche et de la conception. Je le répète, quoique nous souhaitions que les propositions soient présentées dans un ensemble de recommandations aussi complet que possible, l'urgence est si grande que certaines parties de cette structure seront mises en œuvre dès qu'elles auront été approuvées.

Voici les grandes lignes de nos propositions. Premièrement, au sujet de l'éducation du public, en plus de notre programme général d'information et de publicité, on devrait entreprendre l'éducation du public particulièrement en ce qui concerne l'achat, l'utilisation et l'entretien des maisons, des immeubles commerciaux et des automobiles. Deuxièmement, en ce qui concerne l'information du consommateur, le programme CANTAG sera élargi afin d'inclure plus d'appareils électroménagers, les voitures et les maisons. Troisièmement, on étudiera de nouvelles normes d'efficacité en matière d'énergie qui s'appliqueront à l'échelle nationale en ce qui concerne l'isolation de tous les immeubles, les appareils et équipement industriels ainsi que le rendement des automobiles (une norme minimale de milles au gallon qui sera augmentée avec le temps).

La quatrième proposition a trait au champ fiscal. Dans l'élaboration de nouvelles mesures fiscales, il faudra tenir compte de mesures visant l'amortissement rapide des investissements dans l'équipement et les modifications destinées à la conservation de l'énergie, le retrait de la taxe de vente sur les matières isolantes et l'équipement conçu